



*Mission Permanente de la République du Mali
auprès des Nations Unies*

111 EAST 69th STREET, NEW YORK, N.Y. 10021

A vérifier à l'audition

**58ème Session ordinaire de l'Assemblée générale
des Nations Unies**

**Première Commission
Débat Général**

Intervention de **M. Baba Cheibani**,
Délégué

New York, le 14 octobre 2003

Monsieur le Président,

Permettez-moi, à l'instar des distingués délégués qui m'ont précédé, de vous traduire l'entière satisfaction de ma délégation à l'occasion de votre élection à la présidence de la Commission du désarmement.

Je voudrais adresser mes vives félicitations au nouveau Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, l'Ambassadeur Nabuyasu Abe

Vous pouvez compter sur l'appui total de la délégation du Mali et nous espérons qu'au sortir de cette session, nous franchirons un pas décisif vers la réalisation du noble objectif qui nous est assigné.

Monsieur le Président,

La pertinence de la contribution de notre commission à l'oeuvre de désarmement ainsi que dans le renforcement de la paix et de la sécurité internationales n'est plus à démontrer.

Pour Conserver sa raison d'être et sa crédibilité la Commission doit de l'avis de ma délégation, parvenir, au cours de la présente session à adopter des recommandations utiles et concrètes concernant les grands thèmes inscrits à son ordre du jour.

A cet égard, ma délégation souhaiterait faire les observations ci-après :

1- Au titre des armes légères

La circulation illicite et l'accumulation excessive des armes légères et de petit calibre avec leur effet désastreux pour les populations civiles sont source de préoccupation majeure en même temps qu'elles sapent les fondements même du développement socio-économique.

Mon pays qui a très tôt perçu l'impact négatif de ce phénomène articule sa position sur des initiatives tant nationales qu'internationales, qui ont été prises et présentées ici même et qui ont bénéficié de l'adhésion de la communauté internationale.

Le Mali tient donc à confirmer sa détermination à lutter contre la prolifération et la circulation illicites des armes légères.

Au cours de la première réunion biennale chargée d'évaluer la mise en oeuvre du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères, le Mali a présenté un rapport détaillé sur ses activités et qui a été publié sous la référence A/CONF.192/BMS/2003/CRP.54 du 24 juin 2003.

Ledit rapport évalue les activités menées tant au plan national qu'aux niveaux sous-régional, régional et international par la commission nationale chargée d'exécuter les résolutions et décisions prises par les Nations Unies dans le cadre de la lutte contre la prolifération illicite des armes légères notamment dans les domaines de :

- l'élaboration et l'harmonisation des législations nationales en matière d'armes à feu,
- l'inventaire des arsenaux nationaux d'armes légères et la sécurisation des magasins d'armes et soutes à munitions,
- le contrôle des frontières et le renforcement des capacités opérationnelles des forces de sécurité.

C'est le lieu de demander à la Communauté internationale d'apporter un soutien technique et financier aux commissions nationales.

Sur un tout autre plan, le Mali tient à réitérer son appui à l'initiative franco-suisse de traçage et de marquage des armes légères. Le Mali souhaite vivement le lancement du processus de négociation d'un instrument juridique international contraignant. Ce faisant, nous pourrions ainsi assurer le suivi systématique de la trace d'une arme, sa source, ses détenteurs et les sources d'approvisionnement.

2- Au titre de la sécurité humaine

Sous l'effet de multiples facteurs, le niveau de sécurité des populations à travers le monde s'est considérablement détérioré. C'est pourquoi, le développement d'une stratégie politique internationale fondée sur la notion de sécurité humaine apparaît comme une alternative à privilégier.

Une douzaine d'Etats ont décidé de coordonner leurs efforts dans le cadre du réseau dit Réseau de la Sécurité Humaine. Il s'agit de l'Autriche, du Canada, du Chili, de la Grèce, de l'Irlande, du Mali, de la Norvège, de la Slovénie, de la Suisse, de la Thaïlande ainsi que de l'Afrique du Sud en qualité d'observateur.

Le Mali, qui assure depuis le mois de mai dernier la présidence du Réseau de la Sécurité Humaine a inscrit dans ses priorités les thèmes suivants :

- l'éducation aux droits humains ;
- les enfants dans les conflits armés ;
- la lutte contre la prolifération des armes légères;
- le genre dans les opérations de maintien de la paix.

Le Mali invite tous les Etats à se joindre à lui pour faire aboutir l'initiative de la "Convention cadre sur les transferts internationaux des armes" dont le lancement est prévu ce mois-ci à Bamako.

3- Au titre du multilatéralisme et désarmement

Je voudrais souligner l'importance particulière que le Mali attache à la question du multilatéralisme dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires sur la base d'arrangements librement conclus entre les Etats de la région concernée et l'extension de ces zones à toutes les régions du monde sans exclusive contribuera de manière significative à la paix et à la sécurité internationales.

De même le consensus visant à empêcher les groupes terroristes d'acquérir des armes de destruction massive est à saluer et consolider par des mesures strictes et concrètes.

Le Mali voudrait réitérer son appel en direction des pays dotés d'armes nucléaires de procéder très rapidement à la conclusion d'un instrument juridique international de garantie en faveur des pays non dotés d'armes nucléaires.

C'est une question de transparence et de bonne foi.

Monsieur le Président,

Nos travaux se tiennent à un moment où la question du désarmement suscite un intérêt particulier dans le monde. Nous devons tirer le meilleur parti de cette situation pour faire avancer le programme de désarmement sur tous les plans, des armes de destruction massive aux armes légères et de petit calibre.

Enfin, Monsieur le Président, à l'instar des années précédentes, le Mali introduira pour adoption au nom des 15 Etats membres de la CEDEAO le projet de résolution sur "l'assistance aux Etats pour l'arrêt de la circulation illicite des armes légères et de petit calibre".

Nous espérons un large soutien des Etats.

Je vous remercie.